

## MAITRISE TECHNIQUE ET RENTABILITÉ DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

**L**ORSQU'ON A PRÉPARÉ, EN FRANCE, L'ENTRÉE DANS LE MARCHÉ COMMUN, LE SOUCI COMMUN AUX INDUSTRIELS ET AUX AGRICULTEURS ÉTAIT QUE NOUS PARTIONS à armes égales avec nos partenaires que nous considérons, bien souvent, comme nos adversaires sur le plan économique. Que l'on se souvienne des préalables qui étaient alors considérés comme essentiels : égalisation des salaires masculins et féminins, égalisation des charges sociales, des charges fiscales, etc. Or, au fur et à mesure que le Marché Commun se mettait en place, on s'est rendu compte qu'une partie des problèmes ainsi posés étaient de faux problèmes ou que des solutions pouvaient y être apportées auxquelles on n'avait pas songé. C'est ainsi que dans des secteurs industriels la plus grande productivité de certaine main-d'œuvre nationale compensait, et au-delà, le handicap que constituait une charge salariale nominalement plus lourde.

*C'est une utopie de penser que les charges que doit supporter un industriel ou un producteur agricole doivent être les mêmes dans tous les pays de la Communauté. Cette égalité n'est même pas souhaitable si l'on veut tenir compte du climat, des modes de vie, de la personnalité de chacun : éléments essentiels de la liberté individuelle qui doit être respectée dans toute la mesure du possible.*

*Les limites de cette liberté sont déterminées, en régime libéral, par la rentabilité, ou l'absence de rentabilité, de toute entreprise. Si une entreprise, industrielle ou agricole, n'est pas rentable, elle est amenée à disparaître.*

*tre ou si, pour des considérations sociales ou politiques, son maintien en activité est décidé, ce ne peut être qu'à titre exceptionnel et provisoire.*

*L'industrie nous donne chaque jour des exemples d'entreprises appelées à disparaître parce qu'elles ne sont plus compétitives avec des concurrentes du Marché Commun ou même du marché français dont les progrès de productivité ont été plus importants. Or, dès maintenant, on considère que, d'une manière générale, en France, le lait « ne paie pas ». Les conséquences de cet état de choses sont extrêmement graves : entre 1972 et 1976, le nombre de producteurs de lait a diminué de 18 % ; la France, qui était le premier producteur de lait de la Communauté, doit-elle renoncer à sa production laitière et que deviendront ses producteurs ? Au moment où, pour tenir sa place, la France doit mobiliser toutes ses possibilités, est-il envisageable de laisser sous-exploités ses 13 millions d'hectares de prairies ? La situation est d'autant plus grave que les producteurs français se trouvent, pour la plupart, engagés dans le cercle vicieux où le manque de productivité diminue la rentabilité et où l'appauvrissement qui en résulte rend impossible l'effort d'amélioration de cette productivité, au moins sans un secours extérieur.*

*En 1976, l'effectif de vaches laitières était, en France, de 7.627.000, donc supérieur de 22,7 % au total des effectifs de vaches laitières de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas cumulés, soit 6.215.000 ; mais la production laitière cumulée de ces deux pays était supérieure (24.874.000 t) à la production française (24.613.000 t).*

*Il y a dix ans, on espérait pouvoir rattraper les rendements hollandais mais, depuis, l'écart n'a cessé de se creuser : si l'on prend comme base 100 pour évaluer les rendements moyens de la période 1969/1973, on s'aperçoit que les rendements français de 1976 sont de 104 mais que les rendements allemands sont de 107, les anglais de 111 et les hollandais de 116.*

*Pour sortir de ce cercle vicieux, il faut donc rendre rentable, pour les producteurs français, la production de lait, comme elle semble l'être pour nos partenaires du Marché Commun.*

*Ce sont ces réflexions qui nous ont amenés à essayer d'analyser « comment font les autres » et à comparer leurs méthodes avec celles*

*utilisées par des producteurs français qui nous paraissent parmi les mieux placés dans trois régions bien différentes : la Bretagne, la Normandie et la Lorraine.*

*Pour que ces comparaisons puissent être rendues plus faciles, nous nous sommes efforcés de trouver en France, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas des exploitations familiales spécialisées, de surface comparable, employant une main-d'œuvre de même importance, dont le système fourrager était basé sur l'herbe et le pâturage.*

*Les sept exploitations retenues ont été visitées, leurs comptes d'exploitation ont été épluchés et présentés tous de la même manière. Pour faciliter les comparaisons, les chiffres ont été transformés en francs français ou en litres de lait. Les dossiers individuels ainsi constitués, tous sur le même modèle, ont une vingtaine de pages et ces dossiers avaient été remis aux participants de notre réunion des 13 et 14 novembre derniers, avant d'être commentés par MM. G.J. WISSELINK, P.B. WILLIS et V. LEBRUN.*

*L'analyse préalable qui en avait été faite avant la réunion avait permis à M. J.M. ATTONATY d'établir une première synthèse. A la suite des discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion, ce travail a été complété grâce à MM. R. DESROCHES, A. HENTGEN et M. MATHIEU, et c'est le fruit de ce travail que nous sommes heureux de présenter dans ce numéro spécial.*

*Nous n'avons pas voulu jouer avec les statistiques et nous laissons le soin aux lecteurs de Fourrages de tirer les « ratios » qui leur paraissent pouvoir être utilisés pour leurs propres besoins. Ce ne sont donc pas des recettes, en effet, qui peuvent être données à partir des exemples choisis. Par contre, l'expérience de ces sept exploitants, bien différents, doit pouvoir aider les éleveurs à maîtriser leur production de façon à la rendre rentable et à démontrer que, pour eux aussi, en France, « le lait peut payer ».*

B. WYBO,  
Vice-Président de l'A.F.P.F.